



CONSEIL MUNICIPAL

du 22 MAI 2019

COMPTES-RENDUS

des délégations

de Monsieur Le Maire

COMPTE RENDU de l'EXERCICE du DROIT de PREEMPTION

Conformément à la délibération n° 01/250516 du Conseil Municipal du 25 Mai 2016, Monsieur Le Maire fait le compte-rendu de l'exercice du droit de préemption :

DROIT DE PREEMPTION URBAIN SUR LES CESSIONS DE FONDS ARTISANAUX, FONDS DE COMMERCE, BAUX COMMERCIAUX

MIS EN PLACE PAR DELIBERATION DU 22 NOVEMBRE 2016

Décision de renonciation :

- Monsieur Michel MANDINE -
Bail commercial de boucherie dans l'immeuble cadastré Section AE n° 319, situé 2 Boulevard Jean-Jaurès.
- PHARMACIE MONACO -
Fonds de commerce de pharmacie dans l'immeuble cadastré Section AI n°s 44 et 45, situé 10-12 Rue de la République.

ZONE DE PREEMPTION DU DEPARTEMENT

DROIT DE SUBSTITUTION

Décision de renonciation :

- SAFER -
Terrain nu de 7.500 m² cadastré CN Section n°s 38, 39, 47, 2442, 2444, situé 1680 Chemin de Lascours.
- Madame Jeanne SAMBRONI -
Apport en société de la nue-propriété d'un terrain de 5.307 m² avec construction à usage d'habitation à détacher des parcelles cadastrées Section BZ n°s 277, 362, 380, 381, 504, 506, 508, 509, 757, 758, situé 690 Chemin de la Gastaude.
- Monsieur SORBA et Madame COATES -
Terrain de 5.170 m² avec construction à usage d'habitation cadastré Section CL n°s 111, 112, 113, situé 240 Impasse des Rocailles - Favary.

- Monsieur MONTFORT et Madame BOUYER -
Le lot 112, soit une unité d'hébergement dans la maison de retraite La Bourbonne cadastrée Section CV n°s 220, 221, 1066, 1068, 1070, 1083 et 1088, située 205 Impasse d'Orient, La Bourbonne.

--- ooo O ooo ---

COMPTE RENDU DE L'EXERCICE DE DELEGATION EN MATIERE D' ACTIONS EN JUSTICE

Conformément à la délibération n° 01/250516 du Conseil Municipal du 25 Mai 2016, Monsieur Le Maire rend compte au Conseil Municipal de l'exercice de sa délégation en matière d'actions en Justice :

Décision de désigner Maître Benoît CAVIGLIOLI, Avocat :

- Afin de défendre les intérêts de la Commune d'Aubagne dans le cadre de la requête au fond déposée par la S.C.I. MSP CHANAVAZ aux fins d'annulation de l'arrêté de refus de permis de construire d'une maison médicale, sise 860 Route de la Légion, cadastrée Section BY n° 387.
- Afin de défendre les intérêts de la Commune d'Aubagne dans le cadre des infractions d'urbanisme relevées à l'encontre de Mme Christiane VALLEE entre octobre 2014 et juin 2018, sur une parcelle cadastrée Section CN n°s 1270-1273 sise quartier des Arnauds, 500 Chemin des Oliviers à Aubagne,
- Afin de défendre les intérêts de la Commune d'Aubagne dans le cadre de la requête au fond déposée par la S.A.R.L. Les Demeures du Garlaban qui conteste l'arrêté de refus d'arrêté modificatif du permis d'aménager relatif au projet de création de 19 lots sis 1105 Chemin de la Louve à Aubagne,
- Afin de défendre les intérêts de la Commune d'Aubagne dans le cadre de la requête au fond déposée par Madame BOUVET-CARRE, aux fins d'annulation du permis de construire accordé à la société Bouygues immobilier autorisant la construction d'un ensemble immobilier, sis 520 Avenue de l'Amitié à Aubagne,
- Afin de défendre les intérêts de la Commune d'Aubagne dans le cadre de la requête au fond déposée par Monsieur TABUTIN, aux fins d'annulation du permis de construire accordé à la société Hectare autorisant la réalisation d'un lotissement, sis 180 Traverse des Jourdans, cadastré Section AY 473 à Aubagne,

Décision de désigner Maître Gilbert SINDRES, Avocat :

- Afin de défendre les intérêts de la Commune d'Aubagne dans le cadre du contentieux engagé par l'U.L. C.G.T. aux fins de contestation du prétendu refus de la Commune de mettre à disposition un local pour exercer leur activité, à la suite du protocole transactionnel intervenu entre la Commune et l'association Le Cercle de l'Harmonie

**COMPTE RENDU DE L'EXERCICE DE DELEGATION
EN MATIERE DE MARCHES PUBLICS
Article L 2122-22
du Code Général des Collectivités Territoriales**

Conformément à la délibération n° 01/250516 du Conseil Municipal du 25 Mai 2016, il est rendu compte de l'exercice de la délégation de Monsieur Le Maire en matière de décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget quel que soit leur montant :

MARCHES A PROCEDURE ADAPTEE

- DEKRA (13367 Marseille) : Contrôles et vérifications règlementaires des bâtiments communaux et autres sites gérés par la ville
 - Montant : 14.130 € H.T. (DQE – pas de mini/maxi)
 - Notification du marché : 03/04/2019
 - Durée : 1 an renouvelable 2 fois

- CHARLEMAGNE (83160 La Valette du Var) : Fourniture de matériel pédagogique pour les écoles maternelles
 - Montant : 4.888 € H.T. (DQE – pas de mini/maxi)
 - Notification du marché : 15/04/2019
 - Durée : 1 an renouvelable 2 fois

MARCHES SANS PUBLICITE SANS MISE EN CONCURRENCE

- Acquisition de pistolets semi-automatiques : SECURITE TIR EQUIPEMENT (13300 SALON DE PROVENCE) – Avril 2019 – Montant : 12.010 € H.T.
- Maîtrise d'œuvre pour la requalification de la RD 96 à Napollon - phase esquisse : CITTA (13015 Marseille) – Avril 2019 – Montant : 14.600 € H.T.
- Maîtrise d'œuvre pour la requalification du hameau de Camp Major - phase esquisse : CITTA (13015 Marseille) – Avril 2019 – Montant : 9.800 € H.T.
- Réparation des toitures et ouvrages associés suite à la grêle du 09/08/2018 :
 - MV2 (83200 Toulon) – Avril 2019 – Montant : 72.133,70 € H.T.
 - ENERGETIQUE SANITAIRE (13003 Marseille) - Avril 2019 – Montant : 11.062,08 € H.T.
 - CORNET Miroiterie (13011 Marseille) - Avril 2019 – Montant : 20.527,87 € H.T.
 - VERIP (13012 Marseille) - Avril 2019 – Montant : 7.005 € H.T.
 - ALEKSI (13124 Peypin) - Avril 2019 – Montant : 10.160 € H.T.
 - CALLOT (13400 Aubagne) - Avril 2019 – Montant : 18.877 € H.T.
- Rénovation monument aux morts du cimetière des Passons : MF GRANIT (13400 AUBAGNE) – Mai 2019 – Montant : 13.700 € H.T.
- Aménagement végétalisé du rond-point du Pin Vert : SERP (13013 Marseille) – Avril 2019 – Montant : 20.028 € H.T.
- Puissement et nettoyage de caveaux : BONDIL (13015 Marseille) – Avril 2019 – Montant : 12.400 € H.T.
- Fourniture et pose d'une enseigne lumineuse rond-point des Lignières : SOLCOMESER LEVRAY (13400 Aubagne) – Avril 2019 – Montant : 5.330 € H.T.
- Fourniture pose et gestion de cages pour la capture des pigeons : PROVENCE EFFAROUCHEMENT (13330 La Barben) – Avril 2019 pour une durée 3 ans – Montant : 7.686 € H.T.

CONSULTATIONS SERVICES TECHNIQUES

- Achat de matériel pour les espaces verts : PICONE (13400 Aubagne) – Montant : 3.839,17 € H.T.

--- ooo **O** ooo ---

COMPTE RENDU DE L'EXERCICE DE DELEGATION EN MATIERE DE DECISIONS DE PRETS DE SALLE AUX ASSOCIATIONS

Conformément aux Articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et à la délibération n° 01/250516 du Conseil Municipal du 25 Mai 2016, Monsieur Le Maire rend compte aux Conseillers Municipaux de l'exercice de sa délégation en matière de décisions concernant la conclusion de conventions de prêts de salle aux associations pour une durée allant de janvier 2019 à décembre 2019.

- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation d'une salle annexe au Conservatoire Municipal par **l'Association IRAKA 20001** du lundi au vendredi de 9h00 à 20h00 pour la création et la composition d'œuvres musicales.
- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation d'une salle d'activité du Conservatoire Municipal par **l'Association AUBAGNE JAZZ BAND** tous les mardis de 14h00 à 23h00 pour contribuer à la diversité de la vie musicale régionale.
- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation d'une salle d'activité du Conservatoire Municipal par **l'Association VIREVOLTE** sur la période des vacances scolaires tout au long de l'année pour des répétitions et créations de danses.
- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation de 3 à 8 salles du Conservatoire Municipal par **l'Association MÉTIS** pour les périodes suivantes :
 - < du 11 au 15 février 2019 de 8h00 à 19h00
 - < du 14 au 15 mars 2019 de 8h00 à 19h00
 - < du 6 au 10 mai 2019 de 8h00 à 19h00
 - < du 17 au 21 juin 2019 de 8h00 à 19h00
 - < du 24 au 28 juin 2019 de 8h00 à 19h00
 - < du 1^{er} au 5 juillet 2019 de 8h00 à 19h00

pour produire, réaliser, créer, diffuser des productions artistiques destinées à tous les publics.

- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation d'une salle d'activité du Conservatoire Municipal par **l'Association BOUTABOU** deux weekends par mois pour permettre la création de spectacle d'art vivant et contemporain et en développer la pratique par la formation ou l'initiation sous forme de cours, stages, interventions en divers milieux culturels et socio-éducatifs.

- Décision de conclure une convention de mise à disposition de locaux, la Distillerie, n° 22 rue Louis Blanc dans le cadre d'une convention de partenariat signée entre la Ville d'Aubagne et **l'Association « LES ACTEURS DE LA DISTILLERIE »**, pour la mise à disposition des locaux nécessaires à l'association pour y exercer ses activités liées à la création artistique dans les domaines du spectacle vivant, dans le cadre des objectifs fixés par la Ville ou les deux parties.
- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation de la salle George SICARD du Théâtre Municipal Comoedia, **par l'Association SPECT'ACTEURS** tous les mardis de 14h00 à 17h00 dans le cadre de la culture pour tous.
- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation d'un bureau et ponctuellement une salle de réunion de l'Espace des Libertés par l'Association **AUBAGNE DEVELOPPEMENT CULTUREL ET CREATION** durant l'année civile y compris les vacances scolaires pour y tenir leur activité d'organisateur d'événements pour le développement de la connaissance du patrimoine culturel aubagnais.
- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation d'une salle d'activité du Conservatoire Municipal par **l'Association UN BOUT DE CHEMIN**, tous les lundis de 9h00 à 17h00 pour y tenir leurs répétitions en lien avec leur activité spécialisée dans la création de spectacles.
- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation d'une salle d'activité du Conservatoire Municipal par l'Association **MUSIQUE MUNICIPALE D'AUBAGNE**, tous les mardis de 18h00 à 20h00 pour y tenir leurs répétitions en lien avec leur activité musicale, et offrir des concerts gratuits aux publics dans la Ville et aux alentours.
- Décision de conclure une convention de partenariat signée entre la Ville d'Aubagne et le **Collège Nathalie SARRAUTE**, pour la mise à disposition d'une salle d'activité du Conservatoire Municipal à une classe de 3ème du Collège avec pour ambition de favoriser la pratique du théâtre, l'ouverture artistique et culturelle des élèves dans le cadre des objectifs fixés par la Ville ou les deux parties.

--- ooo O ooo ---

COMPTE RENDU DE L'EXERCICE DE DELEGATION EN MATIERE DE DECISIONS d'ACCEPTATION DE DON

Conformément à la délibération n° 01/250516 du Conseil Municipal du 25 Mai 2016, Monsieur Le Maire rend compte au Conseil Municipal de l'exercice de sa délégation en matière de décisions concernant les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges :

- Afin d'enrichir les collections publiques de la Ville, décision d'accepter le don de Monsieur Louis DOUARD des ouvrages dont il est auteur et éditeur et dont la liste est jointe en annexe ; ainsi que sa collection des photographies des gravures qu'il a réalisées sur les pierres du Garlaban ; et d'intégrer ces documents dans les collections de la Médiathèque municipale « Marcel Pagnol ».
- Afin d'enrichir les collections publiques de la Ville, décision d'accepter le don, par Madame Martine HUET, de l'œuvre « Un enfant sous la pluie, les mains dressées vers le ciel », acrylique sur toile, 80X80 cm et de l'intégrer dans les collections d'œuvres d'art sous le numéro PC2018.2.98.

--- ooo O ooo ---



**COMPTE RENDU DE L'EXERCICE DE DELEGATION
EN MATIERE DE DECISIONS d'ATTRIBUTION de SUBVENTIONS**

Conformément à la délibération n° 01/250516 du Conseil Municipal du 25 Mai 2016, Monsieur Le Maire rend compte au Conseil Municipal de l'exercice de sa délégation en matière de décisions concernant la demande d'attribution de subventions auprès de l'Etat ou à d'autres collectivités territoriales.

- En vue de la poursuite de l'action municipale dans le domaine de la conservation du patrimoine, décisions de solliciter des subventions auprès de différentes institutions, notamment auprès du Conseil Départemental dans le cadre du dispositif d'Aide aux communes, pour la restauration d'une œuvre de Jean-Frédéric CANEPA « Vue d'Aubagne 1934 »

--- ooo O ooo ---

COMpte RENDU DE L'EXERCICE DE DELEGATION EN MATIERE DE DECISIONS D'ORDRE FINANCIER

Conformément à la délibération n° 02-280414 du Conseil Municipal du 28 Avril 2014 et à la délibération n° 01/250516 du Conseil Municipal du 25 Mai 2016, Monsieur Le Maire rend compte au Conseil Municipal de l'exercice de sa délégation en matière de décisions d'ordre financier :

ETAT d'UTILISATION DE LIGNE DE TRESORERIE

Délibération du Conseil Municipal du 28 Avril 2014, visée par la Préfecture le 30 Avril 2014, fixant le montant maximum de la ligne de trésorerie à 10.000.000 Euros.

Décision en date du 18 Juillet 2018, visée par la Préfecture le 19 Juillet 2018 portant réalisation d'un contrat de ligne de trésorerie auprès de la Caisse d'Epargne Provence-Alpes-Corse d'un montant de 4.300.000 € pour une durée d'un an, à effet du 27 Juillet 2018 (contrat 9618131123).

Décision en date du 18 Juillet 2018, visée par la préfecture le 19 Juillet 2018 portant réalisation d'un contrat de ligne de trésorerie auprès de la Caisse d'Epargne Provence-Alpes-Corse d'un montant de 3.700.000 € pour une durée d'un an, à effet du 08 Août 2018 (contrat 9618131124).

Convention de ligne de trésorerie Caisse d'Epargne Provence-Alpes-Corse (contrat 9618131123)

Montant	4.300.000 €
Durée	1 an
Taux d'intérêt applicable à un tirage : EONIA + marge de 1.60 %	
Capital restant dû en début de période	0 €
Nombre de tirage	1
Date du tirage	01/08/2018
Montant cumulé des tirages	4.300.000 €
Nombre de remboursement	0
Capital restant dû en fin de période	4.300.000 €

Convention de ligne de trésorerie Caisse d'Epargne Provence-Alpes-Corse (contrat 9618131124)

Montant	3.700.000 €
Durée	1 an
Taux d'intérêt applicable à un tirage : EONIA + marge de 1,60 %	
Capital restant dû en début de période	0 €
Nombre de tirage	1
Date du tirage	16/08/2018
Montant cumulé des tirages	3.700.000 €
Nombre de remboursement	0
Capital restant dû en fin de période	3.700.000 €

REALISATION d'EMPRUNTS

Décision en date du 19 Novembre 2018, visée par la préfecture le 20 Novembre 2018 portant réalisation de deux contrats de prêt auprès de la Caisse des Dépôts pour un montant total de 1.277.876 euros. Cet emprunt va ainsi permettre à la Ville d'Aubagne de couvrir le besoin de financement de la rénovation des écoles et de certains bâtiments publics.

Caractéristiques du contrat (PSPL n°90715) :

- Montant : 404.126 €
- Durée : 20 ans
- Périodicité : trimestrielle
- Amortissement : progressif selon un tableau d'amortissement en échéances constantes
- Condition financière : taux fixe 1,880 %
- Typologie Gissler : 1A

Caractéristiques du contrat (PSPL n°90176) :

- Montant : 873.750 €
- Durée : 20 ans
- Périodicité : trimestrielle
- Amortissement : progressif selon un tableau d'amortissement en échéances constantes
- Condition financière : taux fixe 1,880 %
- Typologie Gissler : 1A

Décision en date du 3 Décembre 2018, visée par la préfecture le 3 Décembre 2018 portant réalisation d'un contrat de prêt auprès d'Arkea Banque E&I pour un montant de 720.000 euros. Cet emprunt va ainsi permettre à la Ville d'Aubagne d'agir sur sa politique d'investissement.

Caractéristiques du contrat (COLD –CITE GESTION FIXE n°DD13271627) :

- Durée : 20 ans
- Périodicité : trimestrielle
- Amortissement : progressif selon un tableau d'amortissement en échéances constantes
- Condition financière : taux fixe 2,9000 %
- Typologie Gissler : 1A

--- ooo **O** ooo ---